



M. Laurent LAFON,
Sénateur du Val-de-Marne,
Président de la commission de la culture,
de l'éducation, de la communication et
du sport.

Paris, le 15 octobre 2025

MATHILDE OLLIVIER
SENATRICE REPRESENTANT
LES FRANÇAIS ETABLIS
HORS DE FRANCE

MONIQUE DE MARCO
SENATRICE DE LA GIRONDE

MEMBRES DE LA
COMMISSION DE LA
CULTURE, DE L'EDUCATION,
DE LA COMMUNICATION ET
DU SPORT

**Objet : Demande de création d'une mission d'information flash sur
l'enseignement français à l'étranger.**

Monsieur le Président,

Le réseau d'enseignement français à l'étranger, piloté par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), est unique au monde. Présent dans plus de 139 pays, il réunit aujourd'hui plus de 580 établissements scolaires accueillant près de 391 000 élèves, dont un tiers sont français et deux tiers sont ressortissants d'autres nationalités. Ces établissements sont homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. 68 sont gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), 161 ont passé une convention avec elle qui permet notamment d'y détacher des personnels (établissements conventionnés) et 351 autres sont des établissements partenaires.

Ce réseau constitue un levier majeur de notre diplomatie culturelle et éducative, un atout pour le rayonnement de notre langue et l'attractivité de notre pays, ainsi qu'un lien fort et durable entre la France et ses ressortissants établis à l'étranger.

L'opérateur public et le réseau d'enseignement français à l'étranger sont confrontés à des difficultés importantes, qui se sont nettement aggravées ces dernières années. Le déficit structurel lié au poids croissant des pensions civiles, notamment, fragilise désormais le modèle même du réseau français. S'y ajoutent un manque de transparence dans les relations entre l'AEFE et sa tutelle, un bornage des enseignants détachés qui n'a pas atteint ses objectifs, des aides – à la scolarité comme pour l'accompagnement des enfants à besoin éducatif particulier – toujours plus insuffisantes avec d'importantes conséquences sur la mixité sociale de nos établissements.

Ces difficultés, régulièrement adressées par l'ensemble des acteurs du réseau



d'enseignement et les parlementaires, appellent à une clarification urgente du cadre de gouvernance et d'organisation.

Nous souhaitons que la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat puisse se saisir de ce sujet à travers la création d'une **mission d'information flash sur l'enseignement français à l'étranger**.

Cette mission aura, parmi ses objectifs, d'analyser les enjeux que rencontre le réseau, à la fois budgétaires et financiers, et sur l'accessibilité de l'enseignement français à l'étranger, ainsi que d'analyser l'impact de l'objectif fixé de doublement des effectifs à l'horizon 2030. Elle permettra en outre d'analyser les questions de gouvernance et de soutien public au dispositif. Elle visera enfin à formuler des propositions concrètes en vue de garantir la stabilité, la cohérence, la qualité et l'attractivité du réseau à long terme.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos considérations distinguées.

Mathilde Ollivier

Monique de Marco